

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 12 mai 2015, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Philippe DAUTREMER, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Jacky PETIT, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND.

Etaient absents excusés : MM Nathalie MARCHAND, Nicole COZETTE, Sylvie PORQUET, Pascale HOUZE, Chantal BOULET.

Etait absent:////////////////////

Avaient donné pouvoir : MM. Nathalie MARCHAND à Freddy DUCHESNE, Nicole COZETTE à Dalila GHOUL, Sylvie PORQUET à Régis RICHARD, Pascale HOUZE à Béatrice REIMUND, Chantal BOULET à Éric ROUSSEL.

Présents : 24 Représentés : 5 votants : 29

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2015
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

- 4) Service de pompes funèbres : budget primitif 2015
- 5) Modification du budget primitif 2015 : Commune
- 6) Dotation au C.J.E.V.L : Deuxième versement
- 7) Indemnité d'exercice de mission des Préfectures (I.E.M.P)
- 8) Taxe locale sur la publicité extérieure
- 9) Centre de loisirs primaire : Mini séjours
- 10) Centre de loisirs primaire : séjour à Wingles
- 11) Fête locale : animation du 13 juin 2015
- 12) Fête locale : animation du 14 juin 2015
- 13) Festivités du 14 juillet : Subvention à l'ESCL Pétanque
- 14) Convention d'occupation temporaire avec réalisation de travaux.
- 15) Service civique
- 16) Droit d'initiative

1) Compte rendu du 13 avril 2015 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du Secrétaire de séance :

Monsieur Philippe DAUTREMER est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

La ville de Longueau a obtenu le drapeau d'honneur du Conseil de l'Europe. Le drapeau sera remis à la ville en présence de la population. La cérémonie sera organisée au cours de l'année 2015

Le prix ANACEJ a été attribué à la ville de Longueau pour l'action municipale Enfance/Jeunesse.

La journée nationale de la résistance est programmée le 27 mai 2015. Quatre résistants seront « panthéonisés ». Une conférence est prévue le 20 mai 2015.

4) Service de pompes funèbres : Budget primitif 2015

Le budget primitif 2015 du service des pompes funèbres est adopté à l'unanimité.

5) Modification du budget primitif 2015 : Commune

Le budget primitif 2015 Commune est adopté par 22 voix pour et 07 abstentions.

6) Dotation au C.J.E.V.L. :

Une dotation financière de 10 000.00€ représentant le second versement de la dotation annuelle, sera versée au Comité de jumelage européen de la ville de Longueau, représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond.

Adopté à l'unanimité.

7) Indemnité d'exercice de mission des Préfectures (I.E.M.P)

L'indemnité d'exercice de mission des préfectures est attribuée aux grades suivants :

Attaché principal : 1 372.04€

Attaché : 1 372.04€

Cadre d'emploi des rédacteurs : 1 492.00€

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 478.00€

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 1 478.00€

Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 1 173.86€

Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 1 153.00€

Ces montants annuels seront modulés d'un coefficient multiplicateur compris en 0 et 3.

Adopté à l'unanimité.

8) Taxe locale sur la publicité extérieure :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2016 de la façon suivante :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques : 100% du tarif maximal soit 15.40€ le m² par an

Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques : 300% du tarif maximal

Enseignes égales au plus à 12m² : 100% du tarif maximal

Enseignes comprises entre 12 et 50m² : 200% du tarif maximal

Enseignes de plus de 50m² : 400% du tarif maximal.

Sont exonérés les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles. Aucune autre exonération ne sera consentie.

Adopté à l'unanimité.

9) Centre de loisirs primaire : Mini séjours :

Le séjour du 15 au 17 juillet sur la base de Blangy à Hirson proposé par Thiérache Sport Nature, pour un montant de 592.00€ est accepté.

Le séjour du 20 au 24 juillet sur la base de Blangy à Hirson proposé par Thiérache Sport Nature, pour un montant de 1 608,00€ est accepté.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer les conventions de prestations de services présentées par le Thiérache Sport Nature, base de Blangy, 02500 HIRSON.
Adopté à l'unanimité.

10) Centre de loisirs primaire : séjour à Wingles :

Le séjour organisé du 11 au 14 août, au parc Marcel Cabinda, dépendant du Syndicat intercommunal pour l'Aménagement des Espaces Verts de Wingles/Douvrin/Billy-Berclau, (SIAEV) Chemin du Clair, à 62140 Wingles est accepté pour un montant de 1102€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention de réservation présentée par le S.I.A.E.V chemin du Clair à 62140 WINGLES.

Adopté à l'unanimité.

11) Fête locale : Animation du 13 juin 2015 :

Le contrat de prestation présenté par l'association Sol de Portugal, représentée par Monsieur Joaquim Teixeira, pour une prestation du Groupe folklorique le 13 juin 2015 est accepté pour un montant de 450€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le contrat de prestation présenté par l'association Sol de Portugal.

Adopté à l'unanimité.

12) Fête locale : Animation du 14 juin 2015 :

Le contrat de prestation présenté par l'association Texas Road 80, représentée par Monsieur DEFAUX Lionel, 06 rue André Lalouette à Longueau pour une prestation de danse country le 14 juin 2015 est accepté pour un montant de 350€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le contrat de prestation présenté par l'association TEXAS ROAD 80.

Adopté à l'unanimité.

13) Festivités du 14 juillet subvention à l'ESCL Pétanque :

Le Conseil municipal, décide l'attribution d'une dotation de 500€ au club ESCL Pétanque, représenté par Monsieur ARDUINO Jean-Marie, pour l'achat de lots à l'occasion d'un concours de pétanque organisé pour les fêtes du 14 juillet.

Adopté à l'unanimité.

14) Convention d'occupation temporaire avec réalisation de travaux :

Le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable sur la demande présentée par la société NOVALONGUEAU, pour l'occupation temporaire du domaine public avec réalisation de travaux de la parcelle AK 239.

Adopté à l'unanimité.

15) Service civique :

Le Conseil Municipal :

Décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2015.

D'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

D'autoriser le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

D'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 104€ par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Adopté à l'unanimité

16) Droit d'initiative :

Monsieur Régis RICHARD évoque le problème de dysfonctionnement de la salle Daniel Fery lors des locations de la salle, concernant l'inventaire de la vaisselle et du matériel.
Il propose de signer un état des lieux en début de location conforme à la réalité.

Il signale que de l'eau passe à travers les néons, salle annexe de la salle Daniel Fery et au local de l'association « les arts de la fête ».

La séance est levée à 21H40